



# Principes de conduite des fournisseurs

**Zoetis s'engage à mettre en œuvre ces principes comme ses propres principes de conduite des fournisseurs et recommande vivement à ses fournisseurs de les adopter.**

## **Les fournisseurs qui adoptent ces principes...**

- Intégreront et appliqueront ces principes d'une manière cohérente avec leurs propres programmes de fournisseurs ;
- Sont convaincus que la société et les entreprises sont mieux servies par des comportements et des pratiques commerciales responsables ;
- Comprendre qu'une entreprise doit, au minimum, conduire ses opérations en toute conformité avec toutes les lois, règles et réglementations applicables est fondamental à cette conviction ;
- Sont conscients des différences culturelles et des défis associés à l'interprétation et à l'application de ces principes à l'échelle mondiale. Bien que les fournisseurs adhérant à ces principes pensent que les exigences sont universelles, il est entendu que les méthodes pour répondre à ces attentes peuvent être différentes et doivent être cohérentes avec les lois, les valeurs et les attentes culturelles des différentes sociétés du monde ; et
- Pensent que les principes sont mieux mis en œuvre grâce à une approche d'amélioration continue qui fait progresser les performances des fournisseurs au fil du temps.

## **Main-d'œuvre**

Les fournisseurs s'engagent à respecter les droits de l'homme des travailleurs et à les traiter avec dignité et respect.

### **Emploi librement choisi**

Les Fournisseurs ne doivent pas recourir au travail forcé, à la servitude pour dettes, à la main-d'œuvre engagée à long terme, ni au travail carcéral non volontaire.

### **Travail des enfants et jeunes travailleurs**

Les fournisseurs ne doivent pas avoir recours au travail des enfants. L'emploi de jeunes travailleurs de moins de 18 ans ne doit avoir lieu que dans le cadre de travail non dangereux et seulement si les jeunes travailleurs ont atteint l'âge minimum légal d'accès à l'emploi ou ont dépassé l'âge de la scolarité obligatoire dans le pays concerné.

### **Non-discrimination**

Les fournisseurs doivent établir un lieu de travail où le harcèlement et la discrimination n'existent pas. La discrimination pour des raisons telles que la race, la couleur, l'âge, le sexe, l'identité ou l'expression sexuelle, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique, le handicap, la religion, l'affiliation politique, l'appartenance syndicale ou la situation de famille n'est pas acceptable.

### **Traitement équitable**

Les fournisseurs doivent établir un lieu de travail exempt de traitement agressif et inhumain, y compris de harcèlement sexuel, d'abus sexuel, de châtement corporel, de coercition mentale ou physique ou d'abus verbal à l'égard des travailleurs, ainsi que de menaces de ces types de traitement.

### **Salaires, avantages sociaux et heures de travail**

Les fournisseurs doivent payer les travailleurs conformément aux lois sur les salaires applicables, y compris le salaire minimum, les heures supplémentaires et les avantages sociaux obligatoires.

Les fournisseurs doivent communiquer au travailleur la base sur laquelle ils sont rémunérés en temps utile.

Les fournisseurs sont également tenus d'informer le travailleur si des heures supplémentaires sont à prévoir et le salaire qui sera payé pour ces heures supplémentaires.

### **Liberté d'association**

La communication ouverte et un engagement direct avec les employés pour résoudre les problèmes en milieu de travail et les problèmes de rémunération sont encouragés.

Les fournisseurs doivent respecter les droits des travailleurs, tels qu'énoncés dans les lois locales, de s'associer librement, de rejoindre ou non des syndicats, de demander une représentation et de rejoindre les conseils d'entreprise. Les employés doivent être en mesure de communiquer ouvertement avec la direction concernant les conditions de travail, sans menace de représailles, d'intimidation ou de harcèlement.

## **Éthique**

Les fournisseurs doivent mener leurs activités de manière éthique et agir avec intégrité.

### **Intégrité commerciale et concurrence loyale**

La corruption, l'extorsion et le détournement de fonds sont interdits.

Les fournisseurs ne doivent pas payer ni accepter de pots-de-vin ou prendre part à d'autres incitations illégales dans des relations avec des entreprises ou des gouvernements et doivent éviter les conflits d'intérêts (transactions intéressées) avec les employés de Zoetis. Les fournisseurs doivent mener leurs activités en respectant des règles de concurrence loyale et saine ainsi que dans le respect de toutes les lois antitrust et des lois sur la conformité commerciale applicables. Les fournisseurs doivent avoir recours à des pratiques commerciales équitables, en veillant notamment à une publicité exacte et véridique.

### **Identification des préoccupations**

Tous les travailleurs doivent être encouragés à signaler des préoccupations ou des activités illégales sur le lieu de travail sans crainte d'être victime de représailles, d'intimidation ou de harcèlement. Les fournisseurs doivent mener des enquêtes et prendre des mesures correctives si nécessaire.

### **Bien-être animal**

Les animaux doivent être traités humainement, en veillant à réduire au maximum la douleur et le stress. Les tests sur les animaux doivent être effectués après avoir étudié la possibilité de remplacer les animaux, de réduire le nombre d'animaux utilisés ou d'améliorer les procédures pour réduire la souffrance.

Des alternatives doivent être utilisées dans tous les cas où elles sont scientifiquement valides et acceptables pour les régulateurs.

### **Confidentialité et sécurité des informations**

Les fournisseurs doivent adopter des pratiques appropriées en matière de sécurité des informations et protéger et utiliser uniquement de manière appropriée la propriété intellectuelle et les informations confidentielles de Zoetis et des fournisseurs pour veiller à ce que les droits en matière de confidentialité des fournisseurs, de Zoetis, des employés et des patients soient protégés ainsi que pour assurer la continuité des activités.

## **Environnement**

Les fournisseurs doivent conduire leurs opérations de manière éco-responsable et efficace pour atténuer les impacts négatifs sur l'environnement et doivent maintenir des processus et des procédures pour assurer un approvisionnement durable de tous les minerais et matières premières.

Les fournisseurs sont encouragés à économiser l'énergie et les ressources naturelles, à éviter d'utiliser des matières dangereuses dans la mesure du possible et à participer à des activités qui réutilisent et recyclent les matières.

#### **Autorisations environnementales**

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les réglementations environnementales applicables. Les fournisseurs doivent obtenir tous les permis, licences, enregistrements d'informations et restrictions environnementaux requis et doivent respecter leurs exigences opérationnelles et de déclaration.

#### **Déchets et émissions**

Les fournisseurs doivent mettre en place des systèmes pour garantir la manipulation, le mouvement, le stockage, le recyclage, la réutilisation ou la gestion en toute sécurité des déchets, des émissions atmosphériques et des rejets d'eaux usées. Tous les déchets, eaux usées ou émissions susceptibles d'avoir un impact négatif sur la santé humaine ou environnementale doivent être gérés, contrôlés et traités de manière appropriée avant leur rejet dans l'environnement.

#### **Déversements et rejets**

Les fournisseurs doivent mettre en place des systèmes pour prévenir et atténuer les déversements accidentels et les rejets dans l'environnement de carburant, de matières premières, de produits chimiques, d'intermédiaires, de produits et d'autres matières dangereuses.

## **Santé et sécurité**

Les fournisseurs doivent établir un environnement de travail sûr et sain, y compris en ce qui concerne les logements fournis par le fournisseur.

#### **Protection des travailleurs**

Les fournisseurs doivent protéger les employés contre d'éventuelles surexpositions à des risques chimiques, biologiques, physiques et contre les tâches physiquement exigeantes sur le lieu de travail ainsi que dans tous les logements fournis par les fournisseurs.

#### **Sécurité des procédés**

Les fournisseurs doivent mettre en place des programmes pour prévenir ou atténuer les risques de rejets catastrophiques de produits chimiques.

#### **Préparation aux situations d'urgence et intervention**

Les fournisseurs doivent identifier et évaluer les situations d'urgence sur le lieu de travail et dans les logements fournis par les fournisseurs, et atténuer leur impact en mettant en œuvre des plans d'urgence et des procédures d'intervention.

#### **Informations sur les dangers**

Les informations de sécurité relatives aux matières dangereuses, y compris les composés pharmaceutiques et les matières intermédiaires pharmaceutiques, doivent être disponibles pour informer, former et protéger les employés contre les dangers.

## **Systèmes de gestion**

Les fournisseurs doivent utiliser des systèmes de gestion pour favoriser l'amélioration continue et la conformité aux attentes de ces principes.

#### **Engagement et responsabilité**

Les fournisseurs doivent démontrer leur engagement envers les concepts décrits dans ce document en allouant les ressources appropriées et en démontrant l'engagement concret de leurs dirigeants.

#### **Exigences légales et du client**

Les fournisseurs doivent identifier et respecter les lois, réglementations et normes applicables ainsi que les exigences pertinentes du client.

#### **Gestion des risques**

Les fournisseurs doivent disposer de mécanismes pour déterminer et gérer les risques dans tous les domaines traités par ce document.

#### **Documentation**

Les fournisseurs doivent conserver la documentation nécessaire pour démontrer la conformité à ces attentes et à la réglementation applicable.

## Formation et compétences

Les fournisseurs doivent disposer d'un programme de formation qui permet d'atteindre un niveau approprié de connaissances, de compétences et de capacités en matière de gestion, et les employés doivent se conformer à ces exigences de formation.

## Qualité

Les fournisseurs doivent satisfaire à toutes les exigences de qualité généralement reconnues ou contractuellement mandatées afin de fournir des produits qui répondent systématiquement aux normes de Zoetis et qui sont sûrs pour leur utilisation prévue.

## Amélioration continue

Les fournisseurs doivent continuellement s'améliorer en fixant des objectifs de performance, en exécutant des plans de mise en œuvre et en prenant les mesures correctives nécessaires pour les déficiences identifiées par des évaluations internes ou externes, des inspections et des examens de la direction.

## Signalement

Zoetis pratique une politique d'ouverture pour permettre de soulever des problèmes et de poser des questions afin de pouvoir les gérer correctement. Nous ne tolérons aucune forme de représailles à l'encontre de salariés ou de fournisseurs qui soulèvent des préoccupations de bonne foi concernant des violations réelles ou potentielles. Vous pouvez signaler toute suspicion de violation ou toute preuve de violation de ces principes dans les opérations de la chaîne d'approvisionnement de Zoetis à la fonction juridique par e-mail à [legal@zoetis.com](mailto:legal@zoetis.com), par téléphone au 973-822-7000 ou par le biais de notre ligne d'assistance en matière de conformité par e-mail à [compliance@zoetis.com](mailto:compliance@zoetis.com) ou par téléphone au 1-855-322-9944. Vous pouvez également signaler une préoccupation de manière anonyme par le biais de la ligne d'assistance en matière de conformité de Zoetis. La ligne d'assistance en matière de conformité est joignable par téléphone ou sur Internet via l'outil de signalement en ligne. Elle est disponible 24h/24, 7j/7 et 365 ours par an. Elle est disponible en 70 langues. La ligne d'assistance en matière de conformité fonctionne grâce à des représentants tiers spécialement formés :

- Numéro de la ligne d'assistance en matière de conformité\* (États-Unis et Canada) : 1.855.322.9944  
\* Pour obtenir les numéros de la ligne d'assistance en matière de conformité en dehors des États-Unis et du Canada, [cliquez ici](#).
- Outil de signalement en ligne de la ligne d'assistance en matière de conformité : <https://zoetis.ethicspoint.com>